

L'Europe épingle à nouveau la Belgique

BUDGET Il y a « risque de manquement » aux exigences du Pacte de stabilité

- ▶ La Commission doute des évaluations du gouvernement fédéral.
- ▶ Qui minimise.

Sil est un domaine où le bilan du gouvernement fédéral sera mitigé, c'est le budget. La date de l'équilibre a été reportée, et les évaluations du gouvernement belge sont souvent critiquées, ou remises en cause. La Commission européenne, chargée de faire respecter les trajectoires budgétaires des Etats de l'Union européenne, a elle aussi rejoint le rang des sceptiques, mercredi. Elle a adressé à la Belgique un avertissement pour le budget 2019, bouclé en juillet dernier. La Belgique figure ainsi avec trois autres Etats membres (la France, le Portugal et la Slovénie) parmi les pays dont le budget entraîne « un risque de manquement » aux exigences du Pacte de stabilité et de croissance pour l'an prochain.

Le budget de ces quatre pays « pourrait entraîner un écart important par rapport à la trajectoire d'ajustement vers la réalisation de leur objectif budgétaire à moyen terme », a indiqué le vice-président de la Commission, Valdis Dombrovkis, en présentant les opinions de l'exécutif européen sur les projets de budget des Etats membres. La Commission pointe la réduction insuffisante du déficit ainsi que le niveau élevé de la dette publique

belge. Si cette dernière doit passer sous la barre des 100 % l'an prochain (99,8 %), venant de

107,6 % en 2014, la réduction n'est pas assez marquée, selon la Commission. Le déficit structurel, lui, devrait atteindre l'an prochain son niveau le plus bas depuis quatre ans (-1,3 % du PIB), avant de repartir à la hausse en 2020 (-1,7 %), mais les Etats doivent réduire leur déficit structurel de 0,6 % chaque année.

« Raisonnée et raisonnable »

La Belgique réclame toutefois de l'Europe l'application d'une clause de flexibilité, vu les réformes qu'elle met en œuvre. La Commission accorde depuis quelques années une telle souplesse, en accord avec les Etats membres. Ces derniers peuvent ainsi disposer d'une marge supplémentaire de 0,5 % du PIB pour atteindre les objectifs à moyen terme, a confirmé la commissaire belge Marianne Thyssen. La demande a été faite pour 2019, mais cela voudrait dire que le budget belge devrait respecter l'ensemble des règles du Pacte ; or, 2018 pose problème, a-t-elle relevé. Si l'on additionne cela à 2019, le risque de non-conformité est posé. Un jugement ne pourra être prononcé qu'en 2019

au regard des chiffres définitifs, a tempéré M^{me} Thyssen. Entretemps, la Commission demande au gouvernement belge de prendre les mesures nécessaires.

En revanche, la Belgique ne figure pas dans une liste de treize

pays qui devront faire l'objet d'un bilan approfondi en 2019 dans le cadre de la détection des déséquilibres macroéconomiques. La Grèce et la Roumanie feront aussi l'objet d'un bilan approfondi à cet égard.

Du côté du gouvernement, on relativise et on plaide... que ce

n'est pas la première fois qu'on se fait tancer par la commission. « Ce risque de non-conformité a déjà été évoqué pour les années 2016 et 2017 par la Commission, qui fut forcée de constater, a posteriori, la réduction effective des déficits de la Belgique », indique Sophie Wilmès, ministre MR du Budget. Comme expliqué par le Commissaire Moscovici, cette classification de la Belgique dans le groupe des cinq pays à « risk of non-compliance » relève plus d'une lecture stricte des traités et de l'application mécanique de la

procédure que de l'expression d'une réelle préoccupation de la part de la Commission européenne. Fondamentalement, nous savons très bien – et nous déjà l'avons annoncé – que le budget 2019 ne respecte pas stricto sensu les règles européennes, qui exigent une amélioration du solde structurel de 0,6 %, ce qui aurait représenté un effort supplémentaire pour l'entité I d'environ 2,4 milliards d'euros en 2019. A l'austérité brutale, nous avons toujours préféré une poli-

tique d'assainissement raisonnée et raisonnable, cette fois-ci confortée par un pacte national pour les investissements stratégiques ambitieux et une série de réformes structurelles qui visent à remédier au frein que représentent pour notre économie les nombreux emplois vacants. »

La ministre conclut en relevant que certains Etats font bien pire que la Belgique. ■

BERNARD DEMONTY

FEU VERT

Le Pacte d'investissement réjouit l'Europe

La Commission européenne accueille favorablement le projet belge de Pacte pour les investissements stratégiques porté par le Premier ministre. Au mois de septembre, le Premier ministre a adressé à Jean-Claude Juncker, président de la Commission, une lettre dans laquelle il lui demande un assouplissement dans la façon dont les règles budgétaires sont appliquées afin de favoriser les investissements publics. « La Commission accueille favorablement le Pacte national d'investissement stratégique de la Belgique et est prête à l'assister », a indiqué le président de la Commission. (b)